

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n°DE_2023_12_004

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 17 dont 2 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/12/2023
055-200088961-20231213-DE_2023_12_004-DE

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 décembre 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Christophe CAPUT est désigné secrétaire de séance.

7.10 - Convention coordination Promeneurs du Net

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net de la Meuse, l'association FOL55 a besoin du concours temporaire d'un co-coordonateur. Celui-ci réalisera les missions suivantes :

- Coordination technique, animation et promotion du réseau de Promeneurs du Net de la Meuse (jeunesse et parentalité)
- Construction d'outils pour développer le dispositif,
- Harmonisation des supports d'interventions, de communication.
- Assurer le développement et l'administration des outils partagés.
- Coordonner et animer les projets d'interventions à plusieurs Promeneurs du Net.
- Accompagner et aider les Promeneurs du Net dans leurs pratiques individuelles.

Lors de ses deux années en tant que conseiller numérique France service, Jimmy JOLTOK (animateur numérique) a intégré le dispositif Promeneur Du Net, activité qu'il mène toujours en partie dans le cadre de sa fonction d'animateur numérique. Cette mission a été accompagnée par la CAF.

La démarche consiste à :

- Assurer une présence éducative sur Internet à destination du public pré-ados et ados.
- Animer un réseau de professionnels par des rencontres régulières de formation, supervision, d'échanges de pratiques

En continuité avec ses missions habituelles, l'agent assure une Présence Éducative sur Internet à partir d'un profil labellisé Promeneur de Net lui permettant de maintenir le lien avec les jeunes.

Dès lors, il est proposé que le PETR puisse assurer une prestation de auprès de la FOL pour coordonner le réseau. Cette intervention prendrait effet le 01/01/2024 pour une durée expérimentale d'un an. Les modalités reprennent les clauses de la délibération DE2021017 du Conseil Syndical du PETR du Pays de Verdun en date du 6 octobre 2021 et sont détaillées au sein de la convention de partenariat annexée au présent rapport.

Pour engager ce partenariat, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la convention pour l'année 2024,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir libéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE la convention pour l'année 2024,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président

Julien DIDRY

